



Procès-verbal du Comité syndical du 18 décembre 2023

L'an 2023, le 18 décembre à 9 heures 30, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués, le 11 décembre 2023, se sont réunis à l'hôtel du département, place Marcel Plaisant, à BOURGES, sous la présidence de M. Patrick BARNIER qui a fait procéder à l'appel.

Étaient présents :

M. Patrick BARNIER, M^{me} Anne CASSIER, M. Gérard CLAVIER et M^{me} Marie-Pierre RICHER délégués du Département du Cher

Mme Régine AUDRY, déléguée de la CDC Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire ; M. Philippe AUZON, délégué de la CDC Cœur de France ; M. Dominique CHAMPAGNE, délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher ; M. Fabrice CHOLLET, délégué de la CDC Terres du Haut Berry ; M^{me} Nathalie DE BARTILLAT, déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois ; M. Yves DEBONO, délégué de la CDC Berry Loire Vauvise ; M. Etienne DURAND, délégué suppléant de la CDC Le Dunois ; M. Gilles GONTHIER, délégué de la CDC Fercher ; M. François GRESSSET, délégué de la CDC Sauldre et Sologne ; M. Filipe MAIA, délégué de la CDC Cœur de Berry ; M. Sébastien PERAS, délégué de la CDC Pays de Nérondes.

Étaient excusés et avaient donné un pouvoir :

Mme Bénédicte DE CHOULOT, déléguée du Département du Cher, avait donné pourvoir à M. Patrick BARNIER.

M^{me} Amanda GRIMONT, déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M. Pierre GROSJEAN, délégué de la CDC La Septaine avait donné pouvoir à M. Fabrice CHOLLET.

M^{me} Laurence RENIER, déléguée de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. François GRESSSET.

M. André TEYSSANDIER, délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire avait donné pouvoir à M^{me} Régine AUDRY.

Étaient absents ou excusés :

M. Patrick BAGOT, délégué du Conseil départemental du Cher.

M. Jean-Luc BRAHITI, délégué du Conseil départemental du Cher.

M. Fabien CHAUSSE, délégué de la CDC Terres du Haut Berry.

M. Christophe COQUIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

Mme Bernadette COURIVAUD, déléguée du Département du Cher.



M. Guillaume CREPIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

M. Roger DAGHER, délégué de la CDC Cœur de France.

M. Frédéric DURANT, délégué de la CDC Berry Grand Sud.

M. Philippe FOURNIE, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

M. Christian GATTEFIN, délégué de la CA Bourges Plus.

M. Pierre GUIBLIN, délégué de la CDC Trois Provinces.

Le quorum étant atteint, M. Patrick BARNIER remercie les membres présents.

M. Gilles GONTHIER est désigné secrétaire de séance avec l'accord de l'ensemble des délégués présents.

Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 25 septembre 2023

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°1.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal du Comité syndical du 25 septembre 2023 à l'unanimité.

Rapport n°2 : Débat d'Orientation Budgétaire

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°2 en précisant que la poursuite des travaux de déploiement de la fibre optique se passe de manière optimale. L'objectif des 100% fibre est en vue et on colle au planning prévisionnel. A fin novembre, plus de 109 000 prises sont raccordables dans le Cher. Le point aussi important c'est que les 4 grands FAI sont présents presque partout sur le territoire. Le taux de pénétration est de 41%. Cela évolue dans le bon sens.

Pour ce qui est du budget 2023, Berry Numérique est amenée à faire des versements importants au délégataires mais ne reçoit qu'une partie des redevances car une avance pour payer l'indemnité de résiliation de la DSP phase 1 a déjà été perçue.

Par ailleurs, le SDUSN approuvé en septembre 2023 doit être mis en application, ce qui engendre déjà des implications budgétaires en 2024.

Néanmoins, les redevances perçues de la phase 1 financent la phase 2 et permettent de financer l'investissement pour les usages numériques. Cela servira à l'ensemble des adhérents de Berry Numérique.

Mme Nathalie DE BARTILLAT demande quelle est l'échéance du 100% fibre ? Elle s'inquiète également du mauvais état des poteaux d'Orange. A Apremont, la commune répare elle-même les câbles cuivre qu'Orange ne répare pas.

M. Patrick BARNIER répond que l'échéance est fixée à fin 2025. Pour l'infrastructure de l'ancien réseau cuivre, il n'est pas certain que l'acteur public la récupère. La question de savoir ce qu'Orange va faire des anciens poteaux et fourreaux qu'il loue à Berry



Numérique se pose effectivement. Ce sujet est national mais aujourd'hui, il n'y a que des hypothèses.

M. Pascal BOURDILLON explique qu'à ce stade, Orange n'est pas vendeur. Il envisage de continuer à louer et entretenir. S'il y a une récupération des infrastructures, les coûts d'entretien risquent d'être plus élevés qu'en cas de location du réseau car il y a une péréquation nationale. Au 31 août 2025, les maisons doivent être raccordables. Cela veut dire qu'ils pourront faire la demande de raccordement mais dans certains cas, il pourra y avoir un délai supplémentaire de 6 mois.

M. François GRESSET indique qu'il est regrettable de mettre des poteaux là où Orange les a retirés mais Orange a posé du câble en pleine terre. Berry Numérique peut-il faire des tranchées ?

M. Pascal BOURDILLON explique que 2/3 du réseau fibre est enterré dans le Cher. Berry Numérique pose des poteaux car 44% du réseau d'Orange est en pleine terre. Le coût supplémentaire de l'enfouissement complet du réseau serait de 200 M € supplémentaires. Il y a aura cependant progressivement dans les années à venir, de l'enfouissement ponctuel.

M. François GRESSET demande à quoi correspondent les rouleaux de fibre qui pendent sur certains poteaux ?

M. Pascal BOURDILLON répond qu'il y a des fils en attente pendant les déploiements (généralement quelques semaines). Il y a aussi des croix de lovage pour les grandes longueurs afin d'amortir la tension des câbles. Le temporaire peut durer dans le temps seulement lorsqu'il y a un refus d'autorisation de passage en façade.

Mme Marie-Pierre RICHER indique qu'il y a du vol de cuivre qui n'est pas remplacé et la mairie est la seule à intervenir par ailleurs. Lorsque les particuliers sont raccordés à la fibre par des sous-traitants qui travaillent mal, quels recours ont-ils ?

M. Pascal BOURDILLON explique que l'opérateur est le premier interlocuteur. Le deuxième niveau est de nous adresser les éléments comme des photographies.

M. François GRESSET indique que sur un cas particulier, Berry Fibre Optique est intervenu il y a 6 mois mais rien ne se passe depuis.

M. Pascal BOURDILLON répond que la difficulté est de faire bouger les opérateurs et qu'il n'y a pas de soutien de l'ARCEP. Les raccordements sont payés aux opérateurs mais il n'est pas possible de récupérer l'argent a posteriori. Tant que la loi validée par le Sénat sur l'évolution du mode STOC ne sera pas adoptée par l'Assemblée nationale, cela ne s'arrangera pas.

M. Patrick BARNIER explique que l'objectif du 100% FTTH a été négocié avec les opérateurs avec des contreparties comme le mode STOC des opérateurs. La France reste le 1^{er} pays européen sur le déploiement de la fibre optique. Voir le réseau détérioré par le mode STOC est désolant.

M. Fabrice CHOLLET indique qu'il a des difficultés avec Berry Fibre Optique pour faire reboucher une tranchée.

M. Pascal BOURDILLON indique qu'il s'agit d'un problème de Berry Fibre Optique, il y a une difficulté de pilotage local mais un plan d'action est en cours.



M. Patrick BARNIER explique que même si les choses prennent du temps, Berry Numérique a un levier d'action sur Berry Fibre Optique.

M^{me} Régine AUDRY indique que sur Menetou-Râtel, les 40 maisons qui restent seraient fibrées avant la fin d'année 2025.

M. Pascal BOURDILLON explique que l'engagement contractuel est au 31 août 2025 mais Berry Numérique a un accord oral de Berry Fibre Optique pour que cela soit fait en 2024. Il faut demeurer prudent, il n'y a pas d'engagement contractuel.

M^{me} Nathalie DE BARTILLAT indique qu'il faut communiquer auprès des administrés pour les pousser à se raccorder.

M. Sébastien PERAS explique que les agriculteurs sont ennuyés par l'installation de poteaux. Il y a souvent eu de l'élagage léger et d'ici quelques temps, un nouvel entretien sera nécessaire. A qui appartiendra cet entretien ? Il y a des agriculteurs qui ne comprennent pas, ils sont incités à planter des haies subventionnées. Il y a des poteaux en limite de propriété, des fils finiront cachés dans ces haies.

M. Pascal BOURDILLON répond que le propriétaire est responsable de l'élagage lorsque l'arbre dépasse sur le domaine public. Certains considèrent que ce n'est pas à eux de le faire. Berry Numérique pousse Berry Fibre Optique à établir un processus d'information auprès des acteurs concernés.

Cela fait 50 ans que les câbles d'Orange sont présents. Les agriculteurs ont effectivement tendance à déborder sur l'accotement et lorsqu'on remet un poteau au-dessus du fossé, l'agriculteur se plaint.

Sur le déploiement, l'élagage est fait car on ne peut pas attendre que les gens réagissent. En exploitation, cela ne fonctionne pas comme cela.

Le Comité syndical approuve le Débat d'Orientation Budgétaire à l'unanimité.

Rapport n°3 : Convention constitutive du groupement de commande entre le RIP 36 et Berry Numérique pour la passation des marchés relatifs au déploiement d'un réseau dédié aux objets connectés

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°3.

Le Comité syndical approuve la convention constitutive du groupement de commande entre le RIP36 et Berry Numérique pour la passation des marchés relatifs au déploiement d'un réseau dédié aux objets connectés à l'unanimité.



Rapport n°4 : Constat de l'insuffisance de l'initiative privée pour le déploiement, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communications électroniques bas débit de type LoRa et de services associés au profit des acteurs publics et privés sur le département du Cher

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°4 en précisant que l'objectif de Berry Numérique est de déployer un réseau pour connecter différents objets. Cependant, pour pouvoir le faire, il faut s'assurer qu'il n'y a pas un opérateur privé prêt à le faire sur ses propres deniers. Il n'y a eu aucune réponse favorable pour cet investissement. Cela permet donc d'engager un projet public

Le Comité syndical approuve le constat de l'insuffisance de l'initiative privée pour le déploiement, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communications électroniques bas débit de type LoRa et de services associés au profit des acteurs publics et privés sur le département du Cher à l'unanimité.

Rapport n°5 : Avenant n°5 à la convention de délégation de service public avec Berry THD

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°5 en précisant que la CDSP qui s'est tenue avant le Comité Syndical a émis un avis favorable.

M. Pascal BOURDILLON explique que l'élément le plus impactant est l'évolution du catalogue de services. Au-delà des indexations classiques, la principale évolution est l'offre entreprise qualitative. A la demande des FAI entreprises et d'Axione, on aligne les tarifs sur la zone concurrentielle. Une offre de gros vendue à 280 € passe à 130 € afin que cela profite à toutes les entreprises du territoire. Le risque était de voir une construction de fibre privée en parallèle car les coûts étaient trop élevés.

Le pré-raccordement s'ouvre également sur les zones d'arrêt du cuivre pour limiter l'intervention des sous-traitants des FAI.

Le RIP36 a donné son accord de principe à cet avenant n°5.

Le Comité syndical approuve l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public avec Berry THD à l'unanimité.

Rapport n°6 : Convention de financement FEDER 2021-2027 relative à la phase 2 du déploiement de la fibre optique

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°6 en expliquant que Berry Numérique avait signé une convention avec la Région. Sur les 13 M € provenant de l'Europe, 2,6 M € ont été contractualisés avec les fonds RéactEU.



M. Pascal BOURDILLON explique que sur le calendrier de versement, le dossier de Berry Numérique est passé le 7 décembre 2023 en Comité de programmation. Il a été demandé de retirer unacompte 2024 pour obtenir unacompte plus élevé en 2025.

Le Comité syndical approuve la convention de financement FEDER 2021-2027 modifiée relative à la phase 2 du déploiement de la fibre optique à l'unanimité.

Rapport n°7 : Ouverture anticipée des crédits 2024

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°7.

Le Comité syndical approuve l'ouverture anticipée des crédits 2024 à l'unanimité.

Rapport n°8: Point d'avancement sur l'aménagement numérique dans le Cher

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°8.

M. Pascal BOURDILLON précise qu'au 30 novembre 2023, la fibre est ouverte sur 214 communes du département du Cher avec plus de 109 000 prises déployées. Cela représente une couverture de 89 % de la zone rurale. Sur la zone AMII, les déploiements sont arrêtés. L'ARCEP a sanctionné Orange au niveau national par une amende de 26 M d'euros.

Ainsi, en 2024, la zone RIP sera mieux déployée que la zone AMII agglomérée (Bourges Plus et ville de Vierzon).

On a dépassé les 80 000 client dans le Cher et l'Indre. Cela représente environ 2000 nouveaux clients chaque mois.

Concernant l'arrêt du cuivre, il est prévu que les conseillers numériques puissent faire du porte à porte pour accompagner les personnes qui sont le plus dans la difficulté et distribuer des flyers d'information. Il manque néanmoins une vraie communication nationale et les coûts de travaux en domaine privé peuvent être chers.

Concernant le SDUSN, un marché est en cours de préparation pour le déploiement d'un réseau LoRa.

M. François GRESSSET demande si les caméras de surveillance qui vont être installées sur le château d'eau pour le SDIS fonctionneraient sur le réseau LoRa.

M. Pascal BOURDILLON précise que le système LoRa ne concerne que les objets en bas débit, les images ne fonctionnent pas sur ce réseau. Si des caméras sont prévues, il faudrait qu'elles soient raccordées à la fibre optique.

M. Fabrice CHOLLET précise que le projet de surveillance de la Sologne pour prévenir les incendies est toujours en cours d'étude et qu'aucune solution technique n'est validée à ce jour.



M^{me} Nathalie DE BARTILLAT demande si le déploiement du comptage des flux touristiques est prévu.

M. Pascal BOURDILLON répond que c'est un cas d'usage prévu quoi est bien envisagé mais plutôt pour 2025.

M^{me} Anne CASSIER, M^{me} Marie-Pierre RICHER, M. Fabrice CHOLLET et M. Filipe MAIA quittent la salle à 10h57.

M. Gilles GONTHIER demande s'il faut un adressage pour les caméras pour les raccorder en fibre.

M. Pascal BOURDILLON explique que ces solutions sont hors IPE donc hors adressage.

M. François GRESSET demande ce qu'il en est de la téléphonie mobile à Nançay.

M. Pascal BOURDILLON répond que le dossier est suivi par différents services de l'Etat et qu'un compromis semble difficile à trouver.

M. Patrick BARNIER explique qu'il ne semble pas envisageable d'implanter des antennes qui empêcheraient les études scientifiques de l'observatoire de Nançay mais que le sujet est techniquement pointu.

Le Comité syndical prend acte du point d'avancement sur l'aménagement numérique dans le Cher.

À l'issue du dernier rapport et après avoir précisé que l'ensemble des rapports a été vu, M. Patrick BARNIER remercie l'ensemble des participants.

Le prochain Bureau est prévu le vendredi 9 février 2024 à 11h30 et le prochain Comité syndical est fixé au vendredi 16 février 2024 à 9h30.

La séance est levée à 11 heures 09.

Gilles GONTHIER
SECRETAIRE DE SEANCE

Patrick BARNIER
PRESIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE